

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
VILLE DE THiant
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de séance 27 mai 2026

Date de la convocation :	22 mai 2026
Date de l'affichage :	22 mai 2026
Nombre de conseillers	En exercice : 23
	Présents : 19
	Votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THiant, sous la Présidence de Monsieur Jimmy LAURENT, Maire de la Commune.

Présents: Monsieur Jimmy LAURENT, Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Madame Pauline LEROY, Monsieur Philippe LEBRUN, Madame Nathalie SOURISSE, Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE, Madame Laetitia BATAILLE, Monsieur Raphael BALBONA, Monsieur Frédéric MASCLET, Monsieur Pascal LION, Madame Sana DELROT, Monsieur Alain DUPONT, Madame Annie COLEAU, Madame Marie-Blanche LEDUC, Monsieur Laurent CORBIER, Madame Catherine BRABANT, Madame Lucie LUCI, Monsieur Philippe WAEKENS.

Excusés : Madame Virginie LARIVE donne pouvoir à Monsieur Jimmy LAURENT
Madame Emilie LEBRUN donne pouvoir à M Philippe LEBRUN
Monsieur Sébastien FRANCOIS donne pouvoir à Madame Nathalie SOURISSE

Absent : Monsieur Jean-Pierre POTTIEZ

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SOURISSE

Objet : Nomination de la secrétaire de séance

Document transmis par mail et dans les casiers des élus

Le maire rappelle qu'en application de l'article L.2121.15 général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit désigner un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le maire propose la nomination de Madame Nathalie Sourisse, conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance.

Considérant la proposition faite par Monsieur le Maire,

Il est proposé au conseil municipal

- * De nommer Madame Nathalie Sourisse
Secrétaire de séance
- * D'adjoindre Monsieur Guillaume SIMON
Secrétaire auxiliaire administratif

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
par 22 voix pour dont 3 pouvoirs, 0 voix contre, 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,



Le Maire,

Jimmy LAURENT